



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 90723

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet du complet abandon et de la profanation des cimetières français d'Algérie et plus particulièrement dans la région d'Oran. Un collectif de sauvegarde des cimetières d'Oranie est né à l'initiative de familles, en pèlerinage dans leur pays de naissance qui ont été choquées à la vue de l'état désastreux des sépultures de leurs aïeux. Ces familles ont en effet décidé d'agir au nom du respect qu'elles doivent à leurs proches enterrés en Algérie avant 1962. Aucune disposition ne s'attache aujourd'hui à considérer l'état des cimetières français dans cette région, la communauté oranienne s'inquiète alors du devenir de ses cimetières et demande instamment à pouvoir être associée aux futures orientations qu'entendra prendre le Gouvernement à ce sujet, notamment par la mise en place d'un partenariat privilégié. Le collectif propose notamment de participer, auprès des autorités consulaires concernées, au recensement et à l'état des lieux des cimetières, étape qui leur semble nécessaire en préalable à toute décision. Aussi et afin de rassurer la communauté oranienne, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend répondre aux préoccupations exprimées par le collectif de sauvegarde des cimetières d'Oranie.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la préparation du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie annoncé par le Président de la République, en mars 2003, un recensement des cimetières chrétiens et juifs dans toute l'Algérie a été effectué en février 2003. Le plan d'action et de coopération comporte trois volets, en fonction de l'état des cimetières : entretien courant, notamment pour les nécropoles des grandes villes qui ont toujours été régulièrement entretenues, avec, dans certains cas, des opérations financées par la France ; rénovation, grâce à des opérations de remise en état de décence des tombes et monuments funéraires ; regroupements de sépultures, quand ces cimetières de zones rurales sont dans un tel état de dégradation qu'il n'était plus réaliste d'espérer leur redonner leur aspect d'autrefois. Ces opérations ont principalement porté jusqu'à présent sur les cimetières du centre et de l'est algérien. Les cimetières d'Oranie ne sont pour autant ni négligés, ni exclus du plan d'action et de coopération. Ils seront inclus dans les opérations lancées en 2006. Comme cela a été annoncé aux associations de rapatriés, une attention toute particulière leur sera apportée. Le cimetière d'Oran a fait l'objet de travaux dès 2004 ; ceux-ci se sont poursuivis en 2005 et des opérations sur ce site sont inscrites au programme de 2006. Lors d'une réunion tenue au ministère des affaires étrangères à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, le 21 février 2006, le collectif de sauvegarde des cimetières d'Oranie, informé de ces opérations, a été invité à joindre ses efforts à ceux des postes consulaires, ainsi que des autres associations et des collectivités territoriales qui contribuent, par le biais d'un fonds de concours, à la mise en oeuvre du plan d'action et de coopération.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90723

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3510

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7487